



Département de l'Isère
Arrondissement de la Tour du Pin

Délibération 2025-2403-13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 24 MARS 2025

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

L'an deux mil vingt-cinq,
le lundi 24 mars

le Conseil Municipal de la commune de FOUR
dûment convoqué le 19 mars 2025 s'est réuni en session
ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean
PAPADOPULO, Maire. La séance est ouverte à 20h03.

Présents : Jean Papadopulo, Eric Doyen, Anh Brun, Matthieu Joly, Christelle Bernard, Cécile Gery, Nicolas Jambot, Patrice Fournier, Marielle Berlioz, Jimmy Delroise, Véronique Luxos, Serge Comberousse.

Pouvoirs : Emilie Chariol à Christelle Bernard, Pascale Besch à Jean Papadopulo, Matthieu Querenet à Anh Brun.

Absent : /

Secrétaire de séance : Nicolas Jambot est nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du CGCT.

OBJET : Fonds d'urgence destiné à Mayotte

Monsieur le Maire rappelle que, le 14 décembre 2024, à la suite du passage du cyclone Chido à Mayotte, le plus dévastateur enregistré sur l'archipel depuis 90 ans, Mayotte vit une tragédie exceptionnelle.

Face à l'ampleur de la tragédie qui a frappé Mayotte, Monsieur le Maire propose d'apporter une aide financière au fonds d'aide d'urgence créé par la Fédération Nationale de Protection Civile afin de venir en aide et apporter notre soutien à l'archipel tant éprouvé.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'allouer une subvention exceptionnelle pour réaménager ce territoire. Cette subvention pourrait être de 1000 €.

Ceci étant exposé, il est donc demandé à l'Assemblée d'adopter les termes de la délibération suivante,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ; Entendu le rapport de présentation,

Considérant que la commune souhaite s'associer à l'élan national de solidarité,

DECIDE

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à verser une subvention exceptionnelle de 1000 € à la Fédération Nationale de Protection Civile en vue de la réhabilitation de l'archipel de Mayotte.
- **De donner pouvoir** à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs pour le versement de cette subvention.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Acte rendu exécutoire par : - dépôt en Sous-Préfecture le 31 MAR. 2025
- publication et/ou notification le 31 MAR. 2025

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Jean Papadopoulos,
Maire de Four



Nicolas Jambot,
Secrétaire de séance

